



**COMMUNE DE SAINT-GEORGES-DE-REINTEMBULT**  
**Délibération du Conseil Municipal de Saint-Georges-de-Reintembault**  
**Convocation régulière transmise à tous les membres le 19/02/2021**

**Séance du jeudi 25 février 2021**

**Présidente de séance :** Madame Marie-Claire Boucher, Maire.

**Étaient présents :** MC BOUCHER - JB BOISMARTEL - N PHILIPPEAUX - P DONNINI - R BORDET - LP CHAUVIN - ML GALOPIN - L HOCHET - N REBILLON - MP PATIN - E CHALOPIN - E OGER - P MOUBECHÉ - D BARON - A AIME.

**Secrétaire de séance :** Lyna Hochet.

**Séance ouverte à 20h**

---

**ORDRE DU JOUR :**

**Administration générale :**

- Approbation du CR de conseil municipal,
- Règlement intérieur du conseil municipal.

**Finances :**

- Comptes de gestion et comptes administratifs 2020

**Urbanisme :**

- Marché voirie 2021
- Prise en charge enrobé entre voirie publique et domaine privé,
- Maîtrise d'œuvre étude ZA
- Appels à projets : DSIL rénovation énergétique, AAD Habitat lutte contre la vacance, fonds friche,
- Le P'tit Mic : travaux de maçonnerie, devis terrasse, travaux en régie,
- Le P'tit Mic : demande d'exonération de loyer,
- Vente d'une maison,
- Local du Marché au cadran : prix de location

**Enfance :**

- Marché public « terre de sources »

**Patrimoine :**

- Indemnité stagiaire

**Personnel :**

- Convention CDG

**Questions diverses**

- Mouvements de personnel,

---

**1. APPROBATION DU CR DE CONSEIL MUNICIPAL**

Madame Boucher propose à l'approbation du conseil municipal le compte rendu du 14.01.2021. Il est approuvé à l'unanimité.

## 2. REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL.

L'article L 2121-8 du code général des Collectivités territoriales stipule que dans les Communes de 1000 habitants et plus le Conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation.

Le contenu du règlement intérieur est fixé librement par le Conseil municipal qui peut se donner des règles propres de fonctionnement interne dans le respect des lois et règlements en vigueur.

Madame Boucher présente un projet de règlement intérieur au Conseil municipal pour le mandat 2020/2026, et le soumet à débat et propositions.

Comme convenu lors de notre conseil municipal du 14/01, il était possible de demander des compléments à ce règlement avant son adoption ce jour.

Une seule demande a été faite. Elle concerne les orientations budgétaires. Il est demandé d'ajouter que

« Le débat sur les orientations budgétaires a lieu lors de la commission finances »

**Délibération : le règlement intérieur du conseil municipal pour la période 2021 à 2026 est adopté à la majorité (1 abstention) avec l'ajout demandé.**

**1 abstention : D Baron.**

## 3. COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2020

Le compte administratif 2020 de la commune est équivalent au compte de gestion 2020. Il se présente comme suit :

BUDGET COMMUNE FONCTIONNEMENT	BP 2020	CA 2020
11- charges à caractère général	419 330.00 €	305 117.16 €
12-charges de personnel	632 791.00 €	602 312.41 €
14-atténations de produits	1 300.00 €	767.00 €
65-charges gestion courante	177 700.00 €	163 356.39 €
66-charges financières	44 302.00 €	43 423.59 €
67-charges exceptionnelles	1 100.00 €	869.06 €
68-dotations amortissement	0.00 €	
023-virement à l'investissement	162 592.02 €	
042-opérations d'ordre	0.00 €	38 528.07 €
Total dépenses fonctionnement	1 439 115.02 €	1 154 373.68 €
013-atténuations charges	35 000.00 €	42 328.08 €
70-produits des services	50 393.00 €	82 534.00 €
73-impôts et taxes	690 930.00 €	686 049.00 €
74-dotations, subv, participations	517 760.00 €	494 215.43 €
75-produits gestion courante	65 000.00 €	59 662.41 €
76- produits financiers		12.75 €
77-produits exceptionnels	30 400.00 €	34 627.35 €
042- opérations de transfert	49 632.02 €	64 160.09 €
Total recettes fonctionnement	1 439 115.02 €	1 463 589.11 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		309 215.43 €

BUDGET COMMUNE INVESTISSEMENT	BP 2020	CA 2020
001-solde investissement n-1	0.00 €	
16-rbt capital emprunts	107 120.00 €	106 419.87 €
20-immo incorporelles	0.00 €	
21-immo corporelles	0.00 €	
23-immo en cours	995 840.00 €	426 511.64 €
26-participations	0.00 €	
040-opérations de transfert	0.00 €	
041- opérations patrimoniales	49 632.02 €	64 160.09 €
<b>Total dépenses investissement</b>	<b>1 152 592.02 €</b>	<b>597 091.60 €</b>
001-solde investissement n-1	79 365.23 €	79 365.23 €
021-virement section	162 592.02 €	
10-dotations et réserves	348 539.10 €	349 316.48 €
13-subv investissement	492 911.00 €	176 528.69 €
16- dépôts et cautionnements	700.00 €	1 072.77 €
16-emprunts	68 484.67 €	
28-amortissements	0.00 €	
040- opérations de transfert	0.00 €	38 528.07 €
041- opérations patrimoniales	0.00 €	
<b>total investissement recettes</b>	<b>1 152 592.02 €</b>	<b>644 811.24 €</b>
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT</b>		<b>47 719.64 €</b>

OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	BP 2020	CA 2020
1121 - Terrain foot	5 000.00 €	831.60 €
166- cimetièrre	19 600.00 €	
196-travaux de voirie	280 000.00 €	181 192.94 €
2041-2042-2044 Alsh - Ajoncs-salles assos	117 320.00 €	4 533.60 €
208 - mairie	2 000.00 €	802.80 €
211- informatique	18 500.00 €	17 704.94 €
213- signalétique	79 160.00 €	10 186.46 €
230- acquisitions immobilières	100 000.00 €	21 291.59 €
237-55-services techniques-fleurissement	48 700.00 €	50 333.05 €
241-revitalisation centre bourg	115 000.00 €	86 934.35 €
242-commerce 11 place mairie	207 560.00 €	46 750.67 €
91 - école	3 000.00 €	2 690.82 €
<b>Total dépenses</b>	<b>995 840.00 €</b>	<b>423 252.82 €</b>
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	BP 2020	CA 2020
196- travaux de voirie		73 933.00 €
2041- étude ajoncs AAP	48 550.00 €	
208- mairie		7 944.00 €
213 - signalétique	37 840.00 €	
230- acquisitions immobilières	76 840.00 €	
241-revitalisation centre bourg	114 126.00 €	70 904.49 €
242- commerce 11 place mairie	175 941.00 €	
208-91- chaudières école mairie	39 614.00 €	23 747.20 €
<b>subventions d'équipement</b>	<b>492 911.00 €</b>	<b>176 528.69 €</b>

**Délibération : Madame Boucher se retire du vote. Monsieur Boismartel prend la Présidence de séance pour cette question :**

- **Le conseil municipal vote à l'unanimité le compte de gestion et le compte administratif 2020 pour le budget principal de la commune.**

#### 4. MARCHE VOIRIE 2021

- **Marché voirie 2021**

L'estimatif de F.Giraud, maitre d'œuvre est le suivant :

PROGAMME VOIRIE 2021	installation	TX prépa	voirie	MANiveau	E.Pluviales	signalisation	HT	TTC
CR la Mauguinière Nord	150.00 €	950.00 €	7 421.25 €	40.00 €		120.00 €	8 681.25 €	10 417.50 €
CR la Mauguinière Sud	225.00 €	1 382.50 €	11 835.00 €	440.00 €	2 700.00 €	200.00 €	16 782.50 €	20 139.00 €
CR la Barre	225.00 €	2 206.25 €	10 185.00 €		960.00 €		13 576.25 €	16 291.50 €
CR la Tournicotière	150.00 €	495.00 €	4 610.00 €		700.00 €		5 955.00 €	7 146.00 €
CR le bas Pouchet	75.00 €	50.00 €	2 200.00 €				2 325.00 €	2 790.00 €
Accotement rte cimetièrè	375.00 €	660.00 €	2 425.00 €	220.00 €	1 645.00 €		5 325.00 €	6 390.00 €
CR la Petite Guinchère	150.00 €	897.50 €	2 935.00 €	80.00 €			4 062.50 €	4 875.00 €
CR la Petitière	225.00 €	4 603.00 €	23 615.00 €				28 443.00 €	34 131.60 €
CR la Vieille mazure	150.00 €	2 222.50 €	10 057.50 €				12 430.00 €	14 916.00 €
CR le petit Bois	150.00 €	792.50 €	5 007.50 €	220.00 €			6 170.00 €	7 404.00 €
CR la grande Connais	225.00 €	2 157.50 €	15 820.00 €				18 202.50 €	21 843.00 €
Cr la Ramée Gérard	375.00 €	2 275.00 €	23 667.50 €		2 370.00 €		28 687.50 €	34 425.00 €
CR les Coins	600.00 €	5 057.50 €	66 557.50 €	40.00 €	1 850.00 €	120.00 €	74 225.00 €	89 070.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 075.00 €</b>	<b>23 749.25 €</b>	<b>186 336.25 €</b>	<b>1 040.00 €</b>	<b>10 225.00 €</b>	<b>440.00 €</b>	<b>224 865.50 €</b>	<b>269 838.60 €</b>

Le résultat de l'appel d'offres est le suivant :

voirie 2021	€ HT
ESTIMATIF F.GIRAUD	224 865.50 €
Dauguet	468 585.00 €
Eurovia	222 869.65 €
Henry	264 694.40 €
Pigeon	194 608.05 €
Séché	408 795.75 €
Serendip	248 820.00 €

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 22.02.2021 pour analyser les offres avec F.Giraud, et propose le classement suivant qui tient compte du prix et des critères techniques :

classement	entreprises	Note critère prix	Note critère technique	Total points
1er	Pigeon	50.00	50.00	100.00
2e	Eurovia	43.66	48.00	91.66
3e	Serendip	39.10	40.00	79.10

4e	Henry	36.76	40.00	76.76
5e	Séché	23.80	23.00	46.80
6e	Dauguet	20.78	25.00	45.78

*Les travaux sont prévus du 17 mai au 9 juillet 2021.*

**Délibération : le conseil municipal attribue à la majorité (1 abstention) le marché voirie 2021 à l'entreprise Pigeon pour un montant de 194 608.05 € HT.**

**1 abstention : D Baron.**

▪ **Elargissement des chemins : travaux 2021**

Jean-Bernard Boismartel présente les devis :

	Lieu dit	Terrain	Montant en € HT Devis Sébastien Souquet	Montant en € HT Devis Daillencourt	Avis de la commission
Réalisation d'un chemin (empierrement 0/150, 0.31)	Le Bas Pouchet	CM du 19.12.2019 Achat pour nouveau chemin	4 194.00	2 039.65	Daillencourt
Elargissement de l'entrée d'un chemin (empierrement 0/150, 0.31)	La Giraudais	Voir si terrain vendu	3 825.80		Sébastien Souquet
Elargissement d'un chemin (fin du chemin) (empierrement 0/150, 0.31)	La Martinais	Terrain réaménagé	1 421.00		Sébastien Souquet
Elargissement d'un chemin (empierrement 0/150, 0.31)	Rouffigné	Terrain réaménagé	1 009.00		Sébastien Souquet
Création chemin	Les Basses Goutelles		16 280.60	14 652.00	Daillencourt
<b>TOTAL</b>			<b>6 255.80</b>	<b>16 691.65</b>	

**Délibération : le conseil municipal attribue à l'unanimité les devis comme indiqué dans le tableau ci-dessus : 3 devis pour Sébastien Souquet (la Giraudais, la martinais, Rouffigné) pour un montant HT de 6 255.80 €, 2 pour l'entreprise Daillencourt (le Bas Pouchet, les Basses Goutelles) pour un montant HT de 16 691.65 €.**

**5. PRISE EN CHARGE ENROBE ENTRE VOIRIE PUBLIQUE ET DOMAINE PRIVE**

Par délibération, le conseil municipal a décidé, dans sa séance du 30.06.2014 de la manière de faire entre la voirie publique et le domaine privé : prise en charge de 10 € maximum le m<sup>2</sup>.

**La commission urbanisme du 21.01.2021 propose une augmentation de la prise en charge du tarif de revêtement de 2% annuel avec une base départ de 2014, ce qui donne un nouveau prix HT à 11.50 € du m<sup>2</sup>.**

**Délibération : le conseil municipal prend en charge à l'unanimité l'enrobé entre la voirie publique et le domaine privé au prix plafond de 11.50 € HT du m2.**

Le Garage Hamard a sollicité la commune pour l'enrobé de son entrée. Le devis Friteau est de 864 € HT, soit 24 € du m2 (36 m2).

**Délibération : le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour la prise en charge de 36 m2 d'enrobé devant le garage Hamard au prix de 11.50 € HT du m2.**

## **6. MAITRISE D'ŒUVRE ETUDE ZA MON REVE**

GP études et PLCE ont fait une proposition pour réaliser les études techniques pour l'aménagement de la ZA Mont Rêve avec redécoupage des parcelles pour définir des lots viabilisés, la requalification des espaces communs (voirie et cheminement), la réhabilitation des réseaux.

La mission comprend :

### 1 tranche ferme :

Une phase diagnostic et d'esquisses,

Un AVP et le permis d'aménager, avec chiffrage des travaux à réaliser

### 1 tranche optionnelle :

L'étude de projet et des plans d'exécution,

La préparation du dossier de consultation des entreprises

Le contrôle de la réalisation des travaux

L'assistance aux opérations de pilotage et de réception des travaux

La mission de maîtrise d'œuvre est estimée à 11 500 € HT,

Soit 4 600 € HT pour la tranche ferme, et 6 900 € HT pour la tranche conditionnelle.

Ne sont pas compris dans cette mission : les relevés topo (à demander), et relevés des réseaux (fait par les entreprises).

Les travaux sont estimés à 200 000 €.

*La commission urbanisme du 18.02.2021 demande d'inclure dans l'étude la défense incendie. Elle a donné un avis favorable pour le lancement de la tranche ferme de l'étude.*

**Délibération : le conseil municipal vote à l'unanimité le lancement de la tranche ferme de l'étude technique pour l'aménagement de la ZA Mont Rêve**

## **7. APPELS A PROJETS : DSIL RENOVATION ENERGETIQUE, AAD HABITAT LUTTE CONTRE LA VACANCE, FONDS FRICHE**

### **▪ DSIL (Etat) :**

L'appel à projets porte sur la réhabilitation thermique des bâtiments : isolation des plafonds et des murs, système de chauffage, et en complément les ouvertures (portes et fenêtres).

Il n'y a pas de taux de défini (une subvention entre 40 et 80% peut être demandée), sachant que les écoles sont prioritaires.

Les entreprises Vautier et Hochet ont chiffré le changement des fenêtres sur les logements locatifs, la mairie, l'agence postale et l'école primaire publique pour un montant de 166 798.74 € HT.

Pour écrire le dossier, nous expliquons que les travaux d'isolation nécessaires seront réalisés en régie, partie non subventionnable, et que nous venons demander en complément le changement de portes et de fenêtres. Pascal Herbel a chiffré la laine de verre et le placo nécessaire : 1 808.62 € pour 50 m<sup>2</sup> (ces travaux sont éligibles aux CEE), soit un total de 23 150 € HT pour les 8 logements concernés.

Le dossier est à déposer pour le 26.02. Nicolas Nérambourg a préparé une note sur le coefficient d'économie d'énergie que permettraient ces travaux.

DSIL 2021 - Rénovation énergétique			
Dépenses - nature des travaux	entreprise	€ HT	Taux
menuiseries locatifs place de la mairie	Vautier-Catheline	34 320.45 €	
menuiseries école primaire publique	Vautier-Catheline	14 345.45 €	
menuiseries locatif 1000 feuilles	Hochet	2 020.96 €	
menuiseries mairie, APC, locatifs	Hochet	112 128.38 €	
menuiseries locatifs	Hochet	3 983.50 €	
Total travaux subventionnables		166 798.74 €	87.81%
Fournitures des travaux en régie	entreprise	€ HT	
isolation plafonds, murs	Gedimat	23 150.26 €	12.19%
TOTAL GENERAL DEPENSES		189 949.00 €	100.00%
Recettes-nature des financements	collectivité	€ HT	Taux
DSIL 80% sur travaux subventionnables	Etat	133 439 €	70.25%
reste à financer Tx subventionnables	Commune	33 360 €	17.56%
reste à financer non subventionnable	Commune	23 150 €	12.19%
TOTAL GENERAL RECETTES		189 949 €	100.00%

**Lyna Hochet se retire du vote.**

**Délibération : le conseil municipal sollicite à l'unanimité, au titre de la DSIL 2021 « rénovation énergétique » une subvention de 80% sur les travaux subventionnables de 166 798.74 € HT (travaux réalisés par les artisans), soit 133 439 €.**

- **L'Appel à projet Départemental sur la lutte contre la vacance**

**Cet appel à projet peut venir en place ou en complément de la DSIL (si la commune n'est pas retenue au titre de la DSIL ou retenue à un taux inférieur à 80%, notamment pour les logements).**

L'appel à projet départemental a pour but de prendre en charge les réhabilitations des logements qui permettent de lutter contre la vacance : soit les logements ne sont pas en état d'être loués en l'état, soit ils sont loués mais ils deviendraient vacants rapidement car vétustes.

Il convient de faire un état des lieux des locations, et un état des lieux des logements.

Les dépenses prises en compte sont les dépenses de rénovation énergétique des logements, y compris les travaux en régie (contrairement à la DSIL qui ne prend pas les travaux en régie).

Le dossier est à déposer pour le 2.04.2021. Les auditions sont prévues à la mi-mai, et la décision intervient en juillet 2021.

**Lyna Hochet se retire du vote.**

**Délibération : le conseil municipal sollicite à l'unanimité, au titre de l'AAD lutte contre la vacance, une subvention pour la rénovation énergétique des logements locatifs.**

- **Fonds d'Etat pour la résorption des friches industrielles, commerciales, agricoles ou d'habitat - DSIL**

Ce fonds d'état pourrait être mobilisé pour les opérations déficitaires de l'ilot des Temples. (Résorption de friches urbaines). Le dossier 2021 est à déposer pour le 8 mars.

L'estimatif des dépenses 2021 (acquisitions foncières, études et travaux) est de l'ordre de 581 836 € HT ; et les recettes s'y rapportant de l'ordre de 350 568 €.

Le déficit global des opérations de l'ilot des temples est de l'ordre de 231 268 € (coût-subventions de l'appel à projet et autres subventions déjà mobilisées), soit un reste à charge pour la commune d'environ 40% (39% pour être précis sur ce premier calcul).

Les financeurs publics demandent aux communes un minima de reste à charge à hauteur de 20% ; il peut être demandé au fonds friche une subvention de l'ordre de 20% (environ 115 634 €).

Ce même fonds friche pourrait être mobilisé en 2022 pour les opérations à la périphérie de l'ilot temples (maison Morel par exemple, sachant que ce fonds ne peut être mobilisée que pour un ensemble de maisons sur un ilot).

**Délibération : le conseil municipal sollicite une subvention au titre Friches 2021 pour les opérations déficitaires de l'îlot des Temples, de l'ordre de 20%.**

## **8. LE P'TIT MIC : TRAVAUX DE MAÇONNERIE, DEVIS TERRASSE, TRAVAUX EN REGIE**

- **Travaux en régie : couloir et terrasse :**

travaux en régie couloir P'tit Mic mars 2021			
objet	fournisseur	HT €	TTC €
Chape liquide	Desdouets	724.00 €	868.80 €
dalles isolants de sol)	Aubade-Maillard	1 209.17 €	1 451.00 €
petit matériel (visserie..)	Sétin	429.36 €	515.23 €
Matériel électrique	CGED	719.90 €	863.88 €
Peinture	Legrand Cerbonney	232.78 €	279.34 €
placo intérieur couloir	Gedimat	1 519.52 €	1 823.42 €
terrasse : plots et dalles	Aubade-Maillard	1 897.92 €	2 277.50 €
<b>TOTAL</b>		<b>6 732.65 €</b>	<b>8 079.17 €</b>

**Délibération : le conseil municipal vote à l'unanimité les travaux en régie pour l'agrandissement sur le couloir, et la terrasse extérieure pour un montant de 6 732.65 € HT (8 079.17 € TTC).**



- **Travaux de maçonnerie :**

La commune a sollicité un maçon pour l'ouverture du mur (entre le couloir de la maison Lavabre et le garage Rogue).

Bruno Pays a proposé différents devis:

- Ouverture de 3.5/2.20 m en granite de paille tableaux et linteau : 5 622.80 € HT (6 747.36 € TTC)
- Ouverture de 3.5/2.20 m tableaux en granite de paille et linteau en HAB : 4 862 € HT (5 834.40 € TTC)
- Ouverture de 3.5/2.20 m tableaux en béton armé et linteau en HEA : 3 785 € HT (4 542 € TTC)

***La commission urbanisme du 18.02.2021 a émis un avis favorable au devis de 5 622.80 € HT. (et recommande de veiller à l'origine locale du granite).***

**Délibération : le conseil municipal vote à l'unanimité le devis de B.Pays d'un montant de 5 622.80 € HT.**

- **Pierre de granit**

Pour la finition de l'ouverture du mur, M. Guérin de Mellé propose de tailler des pierres de granit pour 350 € HT.

**Délibération : le conseil municipal vote à l'unanimité le devis de M.Guérin de 350 € HT.**

## **9. LE P'TIT MIC : DEMANDE D'EXONERATION DE LOYER**

Suite aux dernières annonces gouvernementales concernant la fermeture des cafés-restaurants et dont les gérants du P'tit Mic subissent toujours les conséquences, ceux-ci sollicitent une prolongation de la remise gracieuse des loyers du P'tit Mic pour les 3 prochains mois. La CCI a réalisé une étude financière de leur activité, et mis en évidence que les activités fermées du fait de la crise sanitaire sont bien les activités qui permettent de dégager un chiffre d'affaire.

***La commission urbanisme du 21.01.2021 a émis un avis favorable à cette demande.***

Le loyer du commerce est d'un montant mensuel de 350 € HT.

Au point de vue comptable, les titres de loyers doivent être émis, et seront émargés par des mandats imputés au compte 6574.

**Les conseillers municipaux débattent sur cette demande.**

***Délibération : il est proposé au conseil municipal de voter l'annulation du loyer professionnel pour une durée de 3 mois. Le conseil municipal vote majoritairement contre la demande (8 voix contre).***

**Contre l'annulation du loyer : JB Boismartel, R Bordet, MP Patin, P Moubêche, L Hochet, E Oger, N Philippeaux, P Donnini**

**Abstentions : ML Galopin,, D Baron, E Chalopin**

**Pour l'annulation du loyer: N Rébillon, A Aimé,, LP Chauvin, MC Boucher**

## 10. VENTE D'UNE MAISON

Des acheteurs ont sollicité la commune pour l'achat en l'état de la maison Percival.

*La commission urbanisme du 18.02.2021 est favorable à la revente de la maison au prix de 21 300 €, en l'état, avec l'implantation du jardin modifié, frais de notaire et frais de géomètre à la charge de l'acheteur.*

**Délibération :** le conseil municipal vote à la majorité (1 voix contre) le principe de la maison en l'état au prix de 21 300 €, avec l'implantation du jardin modifié, frais de notaire et frais de géomètre à la charge de l'acheteur.

*Un appel à candidats va être publié, et l'attribution pourra se faire lors du prochain conseil municipal.*

*1 voix contre : D Baron.*

## 11. LOCAL LE CADRAN : PRIX DE LOCATION

Le service du développement économique de Fougères Agglomération, a donné, à titre indicatif et selon le marché actuel, le chiffre de 500 € mensuel de loyer pour le local « le cadran », soit 166 € par passe. (si le marché est divisé en 3 passes).

*La commission urbanisme du 18.02.2021 propose de retenir ce tarif pour proposer la location de ce local. Il est proposé de louer les 3 passes restantes d'un seul tenant (de l'ordre de 150 m2).*

*Didier Baron rappelle que 2 passes sont mises à disposition gratuitement du comité des fêtes, et que cette mise à disposition peut être vécue comme inéquitable par les autres associations.*

*Par ailleurs, Lyna Hochet rappelle que la ZA est destinée aux artisans en priorité.*

*Rosie Bordet précise que la commune a bien entendu les demandes de locaux des différentes associations, et qu'une réflexion globale doit être initiée pour créer une maison des associations.*

**Délibération :** le conseil municipal vote à l'unanimité le tarif de 500 € de loyer mensuel pour la location du local « le cadran » d'un seul tenant (150 m2).

## 12. MARCHE PUBLIC « TERRE DE SOURCES »

La délibération Terres de Sources est reportée au printemps, en attente de plus d'informations sur sa mise en œuvre.

## 13. INDEMNITE STAGIAIRE

Une, étudiante en licence professionnelle Protection et Valorisation du Patrimoine Historique, Culturel et Naturel à l'Université d'Evry recherche un stage à partir de la mi-mai à la mi-août (soit 3 mois maxi).

Elle est déjà titulaire d'une licence Histoire de l'Art et Archéologie et d'un baccalauréat série Littéraire option Histoire de l'Art.

Avec ce stage, nous pourrions :

- Avoir un autre regard sur notre commune sur notre espace naturel et patrimonial.
- Avoir une expertise, des conseils sur nos projets
- Avancer sur nos projets, notamment les chemins de randonnée.

**La commission patrimoine du 26.01.2021 est favorable à l'accueil d'une stagiaire.**

**Pour tout accueil de stagiaire sur une période de plus de 2 mois, la loi détermine le montant de la gratification versée :**

Une gratification est versée si, au cours de la même année scolaire ou universitaire, la durée du stage est supérieure :

- soit à **2 mois consécutifs** (soit l'équivalent de 44 jours à 7 heures par jour),
- soit à **partir de la 309<sup>e</sup> heure** de stage même s'il est effectué de façon non continue.

En dessous de ces seuils de durée, l'organisme d'accueil n'a pas l'obligation de verser une gratification.

Le montant de la gratification doit figurer dans la convention de stage.

Pour calculer le montant de la gratification, l'organisme d'accueil doit décompter le **nombre d'heures de présence effective** effectuées durant le stage.

Le taux horaire de la gratification au 1.1.2021 est égal au minimum à 3,9 € par heure de stage, correspondant à 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale (soit 26 € x 0,15).

Les organismes publics ne peuvent pas verser de gratification supérieure au montant minimum légal sous peine de requalification de la convention de stage en contrat de travail.

**Délibération :** le conseil municipal instaure à la majorité une gratification aux personnes effectuant un stage en mairie sur une période de plus de 2 mois.

- soit à **2 mois consécutifs** (soit l'équivalent de 44 jours à 7 heures par jour),
- soit à **partir de la 309<sup>e</sup> heure** de stage même s'il est effectué de façon non continue.

Le taux horaire de la gratification au 1.1.2021 est égal au minimum à 3,90 € par heure de stage, correspondant à 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale (soit 26 € x 0,15).

Celui-ci sera réévalué selon le barème en vigueur le jour de la signature de la convention de stage.

La Maire est chargée de signer les conventions de stage correspondantes, avec indication de la gratification attribuée au stagiaire.

1 abstention : L Hochet

#### 14. CONVENTION CDG

Le CDG35 a élaboré une convention générale d'utilisation des missions facultatives qui en fixent les conditions de recours et d'utilisation.

Elle concerne notamment les missions régulières : médecine préventive, inspection des conditions de travail, le contrat d'assurance des risques statutaires, le traitement des paies.

Par ailleurs, elle permet de bénéficier des missions ponctuelles : différents conseils et mesures d'accompagnement, et notamment le recours aux missions temporaires (remplacements et renforts de personnel).

Les services effectués sont facturés selon les tarifs votés annuellement par le CDG35.

**Délibération :** le conseil municipal habilite à l'unanimité la Maire à viser la convention pour la durée du mandat local.

#### 15. QUESTIONS DIVERSES

- **Mouvements de personnel**

**Arrivée de Céline Lemesle au service administratif.** Elle aura en charge l'accueil, l'urbanisme et l'état civil. Elle sera en formation Prémicol avec le CDG35 du 12 mars au 14 mai. Elle effectuera son stage dans notre commune.

Avant sa formation, elle y travaille par le biais du service de remplacement, ainsi que 6 mois après le 14 mai.

Elle pourra ensuite, si elle le souhaite, être titularisée au sein de la commune.

**Départ de Yohann Berlot** (Service technique, aux espaces verts) en date du 1<sup>er</sup> avril.  
Un recrutement va être lancé.

- **Vaccination mobile**

L'ARS a mis en place ce camion mobile pour la vaccination en lien avec le SDIS.  
Le camion sera sur place mardi 2 mars, pour la vaccination de 25 personnes de Saint-Georges-de-Reintembault (de 9 h à 13 h) et 15 personnes de Le Ferré (de 14 h à 16 h).  
La 2<sup>e</sup> injection aura lieu dans 4 semaines.

160 personnes ont été appelées par Mme Boucher et M Donnini.  
50 personnes ont répondu être intéressées par la vaccination. Le CCAS a choisi les 25 personnes les plus âgées. Les membres du CCAS vont véhiculer les personnes qui en ont besoin.

- **Numérotation**

La distribution de plaques aura lieu à la salle des Ajoncs d'Or.  
Louis Pierre Chauvin sollicite les conseillers municipaux pour aider à cette remise :  
12 mars après midi (14h-16h) : P Donnini, JB Boismartel, MP Patin  
13 mars matin (9h-12h) : ML Galopin, Eric Chalopin, MC Boucher, N Rébillon  
13 mars après midi (14h-16h) : P Donnini, R Bordet, N Philippeaux

- **Ex bar des sports**

Les propriétaires ont fait une location vente à une SCI, représentée par M. Rapenne.

***La séance est levée à 22h40.***